

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 13 septembre 2007**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Jean-Pierre TEISSEIRE - Claude VALLETTE.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Eric DIARD représenté par Pierre PENE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Claude FRIGANT - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Roland POVINELLI - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Louis TOURRET.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**VOI 4/777/07/BC**

**■ Aménagement du boulevard de la rue Puits du Jardin et du boulevard de la Ricarde au Rove - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des entreprises  
DIVOI 07/184/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 09 octobre 2006, le Conseil de la Communauté a affecté une Autorisation de Programme de 200 000 €, portant sur l'aménagement de la rue Puits du Jardin et du boulevard de la Ricarde.

Ces voies, s'articulant autour d'un rond-point sont caractérisées par l'état vétuste de leurs revêtements et l'absence de cheminements piétons sécurisés.

Aussi, le projet d'aménagement prévoit la création de trottoirs assurant un cheminement sécurisé pour les piétons, accessibles aux personnes à mobilité réduite, la mise en place de glissières de sécurité le long du fossé, la réalisation de plateaux traversant, le marquage de places de parkings et la rénovation des couches de roulement.

Les travaux étant estimés à 293 862,00 € HT, soit 351 458,95 euros TTC, seront réalisés dans le cadre d'un marché de travaux lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Compte tenu de l'enveloppe budgétaire allouée à l'opération au moment du lancement de la procédure et de la composition de la voie en deux tronçons distincts, le marché sera fractionné en :

- Une tranche ferme, fonctionnelle, portant sur l'aménagement de la rue Puits du Jardin estimée à 150 881,00 € HT, soit 180 453, 68 € TTC.
- Une tranche conditionnelle portant sur l'aménagement du boulevard de la Ricarde estimée à 142 9811,00 € HT, soit 171 005,28 € TTC ;

La tranche conditionnelle sera affermée sous réserve de l'affectation de l'enveloppe complémentaire au titre du Budget Primitif 2008.

Le marché sera passé à l'entreprise générale ou en groupement d'entreprises, sur bordereau de prix unitaires.

Le délai d'exécution de la tranche ferme sera de 3 mois dont 1 mois de préparation.

Le délai d'exécution de la tranche conditionnelle sera de 3 mois dont 1 mois de préparation.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 09/10/2006, approuvant l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 200 000 € .
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la Délibération FAG 20/534/CC du 26 juin.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement de la rue Puits du Jardin et du boulevard de la Ricarde situés sur la commune du Rove.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le lancement d'un Appel d'Offres Ouvert en application des articles 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics, pour la passation d'un marché de travaux relatif à l'aménagement de la rue Puits du Jardin et du boulevard de la Ricarde situés sur la commune du Rove.

- Une tranche ferme, fonctionnelle, portant sur l'aménagement de la rue Puits du Jardin estimée à 150 881,00 € HT, soit 180 453, 68 € TTC.
- Une tranche conditionnelle portant sur l'aménagement du boulevard de la Ricarde estimée à 142 9811,00 € HT, soit 171 005,28 € TTC ;

Le délai d'exécution de la tranche ferme sera de 3 mois dont 1 mois de préparation.

Le délai d'exécution de la tranche conditionnelle sera de 3 mois dont 1 mois de préparation.

**Article 2 :**

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : – Opération 2006/00127 – Nature 2315 – Fonction 822.

Le Commissaire Rapporteur  
Président Délégué de la Commission  
Voirie - Signalisation

Certifié conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole  
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN